

Montréal, le 12 mars 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR
Dossier R-4320-2025

Maîtres,

Compte tenu du retard dans le dépôt du plan d'argumentation d'Énergir relatif à l'approbation du contrat, la Régie permet aux intervenants de déposer leurs plans d'argumentation au plus tard le **vendredi 13 mars à 10 h**.

La réplique d'Énergir sera attendue le **vendredi 13 mars à 13 h**.

Veuillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss